

Karton de Breizh

Initiation à l'artisanat d'art en carton pour des loisirs et des vacances créatives



Cours & Stages «meubles en carton»

Fiche d'inscription

NOM:

Prénom:

Adresse:

C.Postal:

Ville:

Tél. fixe:/...../...../...../.....

Mobile:/...../...../...../.....

Mail:@.....

Je m'inscris pour un trimestre et j'envoie le règlement du 1er mois avec ma fiche d'inscription.

Je m'inscris pour une année et j'envoie le règlement du 1er mois avec ma fiche d'inscription.

Je soussigné(e).....

reconnais avoir pris connaissance des conditions ci-contre et m'engage à les respecter.

Fait à:, Le:/...../.....Signature

Programme pédagogique & Conditions

Programme pédagogique

Les cours dispensés visent l'apprentissage par le stagiaire des techniques de fabrication des meubles en carton. Une technique de fabrication est abordée par trimestre, à travers la réalisation d'un meuble brut (l'étape de finition n'est pas réalisée en cours, seule une guidance dans la mise en œuvre initiale selon la technique de finition au papier est prévue). La fréquentation des cours durant 3 trimestres permet ainsi à chacun d'acquérir le savoir-faire nécessaire à son autonomie pour la réalisation de tout type de meuble.

Lieu et horaires des cours

Les cours sont assurés par Stéphanie Matéos, artisane cartonnère. Ils se déroulent à Josselin au 6 rue Olivier de Clisson, les lundis (14h-16h, 16h30-18h30, 19h-21h) et jeudis (19h-21h) et à la Maison des associations de Locminé les mardis (16h15-18h15, 18h30-20h30). Les horaires sont ajustés aux disponibilités des stagiaires inscrits en début d'année.

Absences ou abandons

En cas d'absence, le stagiaire doit prévenir la formatrice au 06.81.92.64.22 le plus rapidement possible. Les séances manquées seront récupérables à hauteur de trois maximum.

En cas d'abandon, le stagiaire reste redevable des séances auxquelles il a assisté. En cas de paiement intégral au démarrage, il sera remboursé des séances perdues, déduction faite de 30 euros, au titre des frais de matériel engagés.

Règlement

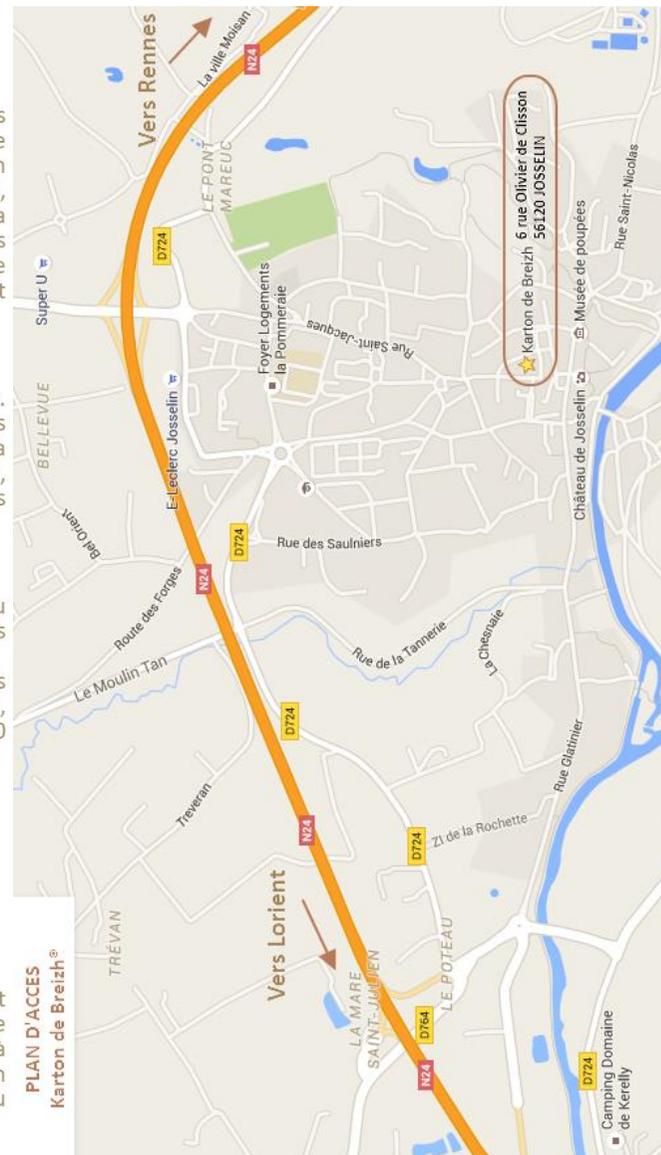
Le règlement peut se faire en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de Stéphanie Matéos. Le paiement du 1er mois est demandé à l'inscription, les autres paiements devant être effectués lors du 1er cours de chaque mois.

Règles de sécurité

Le stagiaire s'engage à respecter toutes les consignes d'hygiène et de sécurité qui lui seront données, notamment concernant l'usage des outils et appareils fournis (cutter, scie sauteuse, pistolet à colle) et à prendre soin du matériel confié. Karton de Breizh décline toute responsabilité en cas d'accident survenu suite au non-respect de ces consignes.

©Copyright

Les modèles d'apprentissage sur lesquels le stagiaire travaille ont été déposés et sont protégés par le droit d'auteur. Toute utilisation autre que personnelle, qu'elle soit à visée commerciale ou non et sans autorisation préalable est contraire à la loi et expose à des poursuites judiciaires.



Conditions d'annulation/remboursement

En cas d'empêchement de votre part à la date de démarrage prévu, merci de prévenir de votre absence au plus tôt. L'annulation est possible jusqu'à 8 jours avant la date et donne lieu au remboursement de la somme versée. Passé ce délai, un remboursement de la somme versée déduction faite de 30 euros de frais sera effectué. Aucun matériel spécifique n'est à prévoir, si ce n'est un appareil photo numérique et un cahier de notes afin de faciliter votre autonomie future. A bientôt et merci de votre participation ! Stéphanie.